



RÉSUMÉ de la composante

1. La gestion pour une pêche responsable Phase II (MRF II)

Etat d'avancement:	Opérationnel depuis janvier 2002 avec le financement initial de la Norvège
La participation d'autres donateurs est souhaitée	
Budget requis:	3 millions de \$EU
Primary geographical focal areas:	Interrégional (pays les moins développés)
Durée:	5 ans

MRF II qui s'appuie sur les résultats acquis et les leçons tirées de MRF I, vise à améliorer les capacités de certaines pêcheries de référence, afin de développer et mettre en place des politiques de gestion et des plans convenables qui respectent les principes du Code de conduite.



L'aide financière du Gouvernement norvégien entre 1998 et 2001 a permis à la FAO de poursuivre deux composantes du Programme Interrégional FishCode, à savoir «l'Amélioration des capacités en suivi, contrôle et surveillance» et «L'Amélioration de l'accès à des données scientifiques pour aménager les pêches». Ces deux composantes ont été regroupées sous le Projet GCP/INT/648/NOR intitulé «Aménagement pour une pêche responsable, Phase I» (MRF I). Le budget total s'élevait à 2,2 millions de \$EU. Une mission d'évaluation conjointe donateur/FAO a fermement recommandé l'extension à une deuxième phase. La Norvège a fourni un financement-relais pour les activités de la Phase II qui ont commencé au début de 2002.

Comme pour les activités de MRF I, MRF II utilise complètement les facilités au niveau régional et sous-régional pour l'aménagement des pêches, afin de mettre en place les activités au meilleur coût. Les zones géographiques de la première phase (d'abord dans le sud-est asiatique et les régions de l'Atlantique centre-ouest) seront étendues au cours de la deuxième phase afin de renforcer les acquis de la Phase I. Dans ce contexte les pays les moins développés seront prioritaires. La participation d'autres donateurs permettra d'étendre ces zones, et par exemple de couvrir d'autres régions d'Afrique et d'Amérique du Sud.

La portée géographique de MRF II et le nombre de pêcheries de référence (pêcheries spécifiques, parties de pays, régions ou sous-régions) dépendra de la participation des autres donateurs.



En s'appuyant sur les résultats et leçons acquises durant la première phase, l'objectif global de MRF II est de contribuer à améliorer les bénéfices tirés des pêches au niveau économique, social et nutritionnel, pour les communautés des pêcheurs côtiers spécialement, grâce à l'adoption de pratiques de gestion qui soient responsables et qui permettent de conserver les ressources, y compris l'amélioration du cadre institutionnel et juridique. Quatre séries de résultats et d'activités qui y sont associées, sont prévues pour atteindre l'objectif global.

Les activités du Projet pourront varier suivant les régions, les cas et les besoins, mais comprendront toujours une partie formation (développée sur le terrain, au cours d'ateliers et de voyages d'études), et une large distribution de l'information acquise et des leçons retenues, afin de pouvoir les appliquer dans d'autres cas, si cela est possible. Les activités viseront à atteindre quatre résultats:

- **Résultat 1:** Choix des politiques et des planifications visant une gestion des pêches responsable et des programmes d'action.

Activités: conseil, études, formation et échange d'information sur les politiques sectorielles et choix des meilleures solutions pour ajuster ces politiques; gestion participative des pêches et développement; préparation de propositions de suivi global; et faciliter les conventions de financement.

- **Résultat 2:** Création et utilisation d'une base d'informations permettant l'usage effectif d'avis scientifiques pour aménager les pêcheries.

Activités: Conseil, études, formation et échange d'information concernant le niveau de productivité des ressources halieutiques, et stratégies de gestion de ces pêcheries au niveau sectoriel et pour quelques cas particuliers.

- **Résultat 3:** Assistance technique et formation en suivi, contrôle et surveillance.

Activités: Conseil, études, formation et échange d'information concernant les options les meilleures pour développer le suivi, le contrôle et la surveillance.

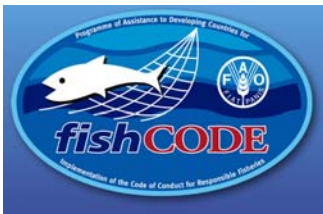
- **Résultat 4:** Appui aux aspects juridiques de la gestion des pêches.

Activités: Conseil, études, formation et échange d'information concernant les choix existants pour améliorer les cadres institutionnels et juridiques.



Pour de plus amples informations et obtenir des documents, veuillez contacter:

Unité de gestion du FishCode
Division des politiques et de la planification de la pêche
Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie
Tél.: (+39) 06 57056807; Fax: (+39) 06 57056500
E-mail: FishCode@fao.org
Ou visitez notre site: [http:// www.fao.org/fi/fishcode.htm](http://www.fao.org/fi/fishcode.htm)



RÉSUMÉ de la composante

2A. Aide à la mise en place du Plan d'action international afin de prévenir, empêcher et éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR)

Etat d'avancement:	En cours, aide initiale du Projet GCP/INT/849/USA. <i>La participation d'autres donateurs est souhaitée</i>
Budget actuel:	400 000 \$EU
Budget estimé:	1 000 000 \$EU
Zones visées:	Monde entier
Durée:	2 ans
Démarrage:	Août 2002



Les pêches illégales, non déclarées et non réglementées ont été reconnues comme un obstacle majeur dans la mise en place d'une pêche responsable dans de nombreux forums internationaux.

La 120^{ème} Session du Conseil de la FAO a présenté et approuvé un plan d'action international (PAI) visant à empêcher, diminuer et éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR). Ce PAI a pour objectif de traiter le problème des pêches INDNR et cela d'une manière holistique. Il demande aux Etats, seul ou avec d'autres, à travers des organisations régionales d'aménagement des pêcheries (RFMO), de mettre en place des mesures visant à réduire l'incidence des pêches INDNR et leurs conséquences néfastes sur les stocks et niveaux de captures. Le **Plan d'implantation de Johannesburg** adopté par le **Sommet mondial du développement durable** en août 2002 a clairement indiqué un calendrier pour le PAI-INDNR, et a demandé aux Etats de rapidement «développer et mettre en place des plans d'action au niveau national, et si nécessaire, régional, le Plan d'action de la FAO, pour interdire, diminuer et éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, d'ici 2004.»

La mise en place des PAI pour combattre les pêches INDNR est une des priorités de la FAO et de ses membres, compte tenu de l'état des pêches au niveau mondial et de l'ampleur que prennent les pêches INDNR. La FAO tient à s'assurer que ces pratiques s'arrêtent et soient interdites.



La portée du Projet des pêches INDNR dépendra de l'aide apportée par les donateurs actuels ainsi que de la participation d'autres donateurs.

Sans cela, les pêches responsables n'ont que peu de chance de se mettre en place, et l'avenir du secteur tout entier sera largement compromis. La FAO a donc estimé que des interventions rapides et concertées sont nécessaires pour combattre la pêche INDNR.

Le Projet FishCode pêche INDNR comprend un certain nombre d'activités visant à aider à la mise en place des PAI dans les pays en développement. C'est dans ces pays que cette aide est la plus nécessaire.

Les activités sont complémentaires et sont de nature à traiter le problème dans son ensemble. Elles sont considérées par la FAO comme les mesures techniques initiales les plus indiquées pour attaquer le problème à la base. Six résultats principaux sont attendus:

- **Résultat 1:** Directives techniques pour aider les PAI et lutter contre les pêches INDNR.
Activités: préparation des documents, traduction dans les langues officielles de la FAO, présentation sur le site Web, divulgation auprès des membres de la FAO, des organisations en charge de la gestion des pêches, les ONG, etc.
- **Résultat 2:** Missions d'expertises dans les ports et contrôle des pavillons.
Activités: préparation de documents; organiser des réunions d'information; faciliter la mise en place des résolutions prises durant les symposiums.
- **Résultat 3:** Appui au suivi, au contrôle et à la surveillance au niveau international (MCS) et à la mise en place du système de suivi des navires (VMS).
Activités: promouvoir l'assistance technique, la formation, les échanges d'information, et le développement institutionnel, améliorer les connaissances en MCS, et les capacités des utilisateurs; et apporter le soutien technique, la formation, les conseils en matière de politique de pêche et au niveau juridique pour mettre en place une activité pilote en VMS, dans le cadre de la Commission sous-régionale des pêches en Afrique de l'Ouest (SFRC).
- **Résultat 4:** Aide au Groupe de travail sur les pêches dans le cadre de l'APEC.
Activités: présentation des documents concernant la mise en place du CCPR de la FAO et les directives techniques sur les PAI/pêches INDNR au ministère des pêches des pays APEC; utiliser les Groupes de travail sur les pêches au niveau des membres de l'APEC comme des forums pour élaborer les principes contenus dans les PAI/pêches INDNR; et suivi avec les pays membres de l'APEC des résultats obtenus dans les plans d'action sur la pêche INDNR.
- **Résultat 5:** Analyse des facteurs contribuant aux pêches INDNR.
Activités: analyses des données; préparation des rapports, traduction dans les langues officielles de la FAO; présentation sur le site Web, divulgation auprès des membres de la FAO, organisations en charge de la gestion des pêches, ONG, etc.
- **Résultat 6:** Aide à la mise en place d'activités au niveau des Etats.
Activités: suivi des demandes d'assistance technique émises par les Etats.



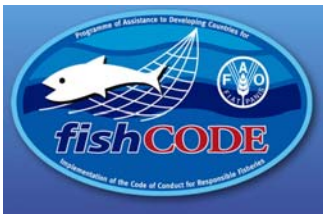
Pour de plus amples informations et obtenir des documents, veuillez contacter:

**Unité de gestion du FishCode
Division des politiques et de la planification de la pêche
Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie**

Tél.: (+39) 06 57056807 ; Fax: (+39) 06 57056500

E-mail: FishCode@fao.org

Ou visitez notre site: <http://www.fao.org/fi/fishcode.htm>



RÉSUMÉ de la composante

2B. Aide à la mise en place du Plan d'action international pour la gestion des capacités de capture (CapCurb)

Etat d'avancement:	Activités pilotes commencées; extension proposée
<i>La participation d'autres donateurs est souhaitée</i>	
Budget estimé:	350 000 \$EU par région
Zones principalement visées:	Zones interrégionales (Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Afrique)
Durée:	3 ans
Démarrage:	Le plus tôt possible



Éviter un développement plus important de la capacité de capture et réduire la capacité existante pose un vrai défi dans de nombreuses régions du monde, si on veut mettre en place une pêche responsable.

Le plan d'action international (PAI) de gestion de la capacité de capture, présenté et approuvé par la 116^{ème} Session du Conseil de la FAO en juin 1999, a pour objectif de traiter les problèmes de surpêche à travers la gestion des pêches. Le PAI presse les Etats, aussi bien au niveau individuel qu'en collaboration avec les autres Etats, de mettre en place les mesures nécessaires pour réduire la surcapacité de pêche et remédier à son impact nuisible sur les pêcheries. Le **Plan de Johannesburg** adopté par le **Sommet mondial du développement durable** (SMDD, août 2002) a décrit les conditions de mise en place du PAI-Capacité de capture et donné un calendrier précis; il a appelé les Etats à rapidement «développer et mettre en place au niveau national, et si besoin est, international, des plans d'action, pour matérialiser d'ici 2005 le Plan d'action international de la FAO pour la gestion de la capacité de pêche».

La FAO et les pays membres considèrent les problèmes de capacité de capture comme une question prioritaire pour diminuer les impacts de la surpêche. En son absence, la pression sur les stocks et les conflits auront tendance à s'accroître, en même temps que la dégradation de l'état des ressources, la perte des habitats, celle de la production alimentaire ainsi que des potentialités au niveau économique. L'importance de la tâche et des problèmes à résoudre nécessite des efforts soutenus et conjoints.

Le Projet FishCode CapCurb développera plusieurs activités pour aider la mise en place des PAI/Capacité de capture, en particulier dans les pays en développement où cette aide est la plus urgente et où elle pourrait apporter les meilleurs résultats. Le travail de préparation lié au Résultat 1 (voir ci-après) a déjà commencé, avec un premier financement du Programme FAO de coopération GCP/INT/715/JPN.



Les activités mises en place devront être complémentaires. La FAO les considère comme les plus à même de contribuer à la gestion d'une pêche responsable. Elles visent aussi à créer un équilibre entre les besoins de traiter la gestion de la capacité de pêche dans son ensemble, et lors de situations particulières.

Trois principaux résultats sont attendus:

- **Résultat 1:** Documentation technique sur la gestion de la capacité de capture dans le cadre de l'aide à la mise en place des PAI.
Activités: préparation des documents, traduction dans les langues officielles de la FAO; divulgation sur le Web; divulgation auprès des pays membres de la FAO, des organisations en charge de l'aménagement des pêches, les ONG, etc.
- **Résultat 2:** Appui aux activités nationales, régionales et internationales pour la gestion de la capacité de capture.
Activités: préparation, divulgation de directives et de conseils sur la gestion de la capacité de capture à travers des ateliers au niveau régional; partage et divulgation des informations pluridisciplinaires sur la gestion de la capacité de capture, y compris une mise à jour régulière du site Web PAI/Capacité.
- **Résultat 3:** Préparation et mise en place de programmes de gestion de la capacité pour plusieurs pêcheries et/ou flottes.
Activités: suivi des demandes d'assistance technique en évaluation et suivi de la capacité.

L'importance des futures activités du Projet CapCurb dépendra de l'aide financière additionnelle du donateur et/ou de la participation d'autres donateurs.



*Pour de plus amples informations et obtenir des documents,
veuillez contacter:*
**Unité de gestion du FishCode
Division des politiques et de la planification de la pêche
Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie
Tél.: (+39) 06 57056807 ; Fax: (+39) 06 57056500
E-mail: FishCode@fao.org
Ou visitez notre site: <http://www.fao.org/fi/fishcode.htm>**



RÉSUMÉ de la composante

2C. Aide à la mise en place du Plan international d'action pour la protection et la gestion des pêcheries de requins

Etat d'avancement:	Démarré; développement en cours
Budget requis:	\$EU 350 000 par régions (au départ)
Primary geographical focal areas:	Toutes régions
Durée:	4 ans



Durant des siècles, la pêche artisanale dans les zones côtières a pêché les requins d'une façon durable, et certains pêcheurs continuent à le faire. Cependant, ces dernières décennies, des techniques modernes et l'accès à des marchés éloignés, ont entraîné un effort de pêche et des captures plus importants, ainsi que l'expansion des zones de pêche.

L'augmentation des captures de requins est un sujet préoccupant ainsi que ses conséquences sur certaines populations de requins dans plusieurs pêcheries du monde. Cela est dû à la relation étroite entre le stock et le recrutement, la longue durée nécessaire pour compenser la surexploitation (la faible productivité biologique due à une maturité tardive; peu de naissances, malgré une faible mortalité) et des structures spatiales complexes (ségrégation par taille et par sexe, plus les migrations saisonnières).

Un Plan d'action international (PAI) pour la protection et la gestion des pêcheries de requins a été lancé et approuvé par la 116^{ème} Session du Conseil de la FAO qui s'est tenue en juin 1999. Le PAI/requins est un accord facultatif élaboré dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable qui s'applique aux Etats dont les flottes capturent des requins, et aux Etats dont les navires capturent des requins au large. Son objectif est d'assurer la conservation et la gestion des stocks (toutes espèces de requins comprises, les raies et autres séliaciens) et d'en assurer leur usage à long terme.

Les Etats sont encouragés à adopter des plans d'action nationaux pour la conservation et la gestion des pêcheries de requins, si leurs flottes visent directement ces espèces ou en capturent régulièrement lorsqu'elles pêchent d'autres espèces. Les Etats sont aussi invités à coopérer au niveau des organisations régionales ou sous-régionales, ou au niveau d'accords de pêche visant à assurer la durabilité des stocks de requins, y compris, si besoin est, à travers la mise en place de plans sous-régionaux ou régionaux.

Les plans visent en particulier à:

- Evaluer les menaces pour les populations de requins, identifier et protéger les habitats les plus touchés, et mettre en place des stratégies de capture en appliquant les principes de durabilité biologique et d'une exploitation rationnelle à long terme.
- Identifier les stocks vulnérables et menacés, et y porter une attention particulière.
- Améliorer et développer les cadres visant à mettre en place une information précise, en faisant intervenir toutes les parties prenantes de la recherche, la gestion et la formation au niveau national et entre Etats.
- Contribuer à la protection de la biodiversité, des écosystèmes et de leur fonction.
- Minimiser les pertes et les rejets des captures de requins (par exemple, garder les requins dont on a prélevé les ailerons).
- Faciliter l'identification des espèces et publier les données sur certaines espèces, les données sur la commercialisation du poisson.

Le Projet requins du FishCode est opérationnel et comprend plusieurs activités qui apportent leur soutien à la mise en place du PAI/requins, en particulier dans les pays en développement qui ont besoin de cette aide, et peuvent en tirer le meilleur profit. Le travail préparatoire lié au Résultat 1 (voir ci-dessous) a déjà commencé, basé sur les résultats obtenus par le Programme FAO/Coopération gouvernementale (GCP/INT/715/JPN).

La portée des activités du futur Projet requins dépendra du montant de l'aide des donateurs et/ou de la participation de nouveaux donateurs.

Les activités entreprises doivent être complémentaires et bénéficier les unes aux autres. La FAO considère qu'elles sont le mieux placées pour améliorer les efforts menés dans le domaine de la gestion des pêches responsables. De plus, elles sont formulées de façon à créer un équilibre entre la nécessité de traiter le problème de la protection des requins et de la gestion des pêcheries qui les capturent dans de nombreux contextes et pour les cas particuliers.

Les trois principaux résultats attendus sont les suivants:

- **Résultat 1:** Directives techniques sur la protection des requins et contribution à la gestion pour appuyer le PAI.
Activités: préparation du document, traduction dans les langues officielles de la FAO; présentation de ce document sur le site Web PAI/requins; divulgation auprès du personnel de la FAO, les organismes concernés par la gestion des pêches, et les ONG régionales, etc.
- **Résultat 2:** Aide aux activités nationales, régionales et internationales participant à la protection et gestion des pêcheries de requins.
Activités: diffusion large de l'information et des conseils à travers des ateliers régionaux; aider au partage et à la diffusion des informations pluridisciplinaires concernant la protection et la gestion, y compris la mise à jour régulière du site web PAI/requins.
- **Résultat 3:** Préparation et mise en place de plans requins spécifiques
Activités: suivi des demandes au niveau national concernant une aide technique pour préparer le plan et le mettre en place.

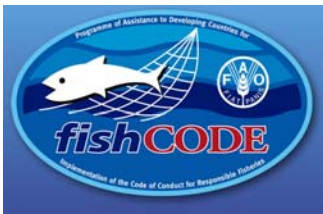


Pour de plus amples informations et obtenir des documents, veuillez contacter:

**Unité de gestion du FishCode
Division des politiques et de la planification de la pêche
Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie
Tél.: (+39)06 57056807 ; Fax: (+39) 06 57056500**

E-mail: FishCode@fao.org

Ou visitez notre site: <http://www.fao.org/fi/fishcode.htm>



RÉSUMÉ de la composante

2D. Aide à la mise en place d'un Plan d'action international pour la réduction des prises accidentelles d'oiseaux marins par la pêche à la palangre

Etat d'avancement:	Activités pilotes démarrées Extension proposée
Budget requis:	350 000 \$EU par région (au départ)
Zones visées:	Monde entier
Durée:	4 ans



Les oiseaux marins sont capturés de façon accidentelle par la pêche à la palangre dans de nombreuses parties du monde, et l'impact de ces prises est très important. Ces captures peuvent aussi avoir un impact négatif sur la productivité des pêcheries.

Les pêches à la palangre dans lesquelles des oiseaux marins sont capturés accidentellement sont essentiellement les pêches aux thons, espadons et marlins pour certaines régions; merlu de Patagonie dans le Sud-Atlantique; flétan et morue noire, morue du Pacifique, flétan du Groenland, morue, haddock, liches dans les océans de l'hémisphère nord (Pacifique et Atlantique). Les espèces d'oiseaux les plus fréquemment attrapées sont les albatros et les pétrels au sud, les fous de Bassan dans l'Atlantique nord, et les albatros, mouettes, goélands et fous de Bassan dans le Pacifique nord.

En 1992, la Commission pour la conservation de la faune et flore marines de l'Antarctique (CCAMLR) a adopté des mesures d'atténuation pour ses 23 pays membres.

Depuis 1994, sous l'égide de la Commission pour la protection du thon rouge du Sud (CCSBT), l'Australie, le Japon et la Nouvelle-Zélande ont pris des mesures concernant les pêcheries de thon rouge du Sud, et en 1995, la CCSBT a adopté une recommandation concernant les espèces d'un même biotope, y compris celles concernant la mortalité accidentelle d'oiseaux marins causée par la pêche à la palangre. Cette recommandation décrit la réglementation en matière de statistiques, les mesures à prendre, et également la formation, et la divulgation de l'information. Les Etats membres de la CCSBT ont rendu obligatoire l'usage d'équipements pour éloigner les oiseaux (*tori poles*).

En 1997, les Etats-Unis d'Amérique ont aussi pris des mesures pour réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins dans la pêche de démersaux de la mer de Béring/Iles Aléoutiennes et dans le Golfe d'Alaska, et en 1998, pour la pêche du flétan. Les Etats-Unis développent actuellement des mesures pour diminuer les pêches accidentelles d'oiseaux marins par les pêches à la palangre à Hawaï. Plusieurs autres pays ont aussi adopté de telles mesures.

Un Plan d'action international (PAI) visant à réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins par la pêche à la palangre a été adopté en juin 1999, lors de la 116^{ème} Session du Conseil de la FAO. Le PAI/oiseaux marins est un accord facultatif élaboré dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable qui s'applique aux Etats possédant une flotte de pêche à la palangre ou qui autorisent des flottes étrangères, et aussi aux Etats qui pêchent en haute mer et dans la ZEE (Zone économique exclusive) d'autres Etats.

Les Etats qui possèdent des flottes de pêche à la palangre sont appelés à mener des études sur leurs pêcheries pour déterminer l'existence du problème. Si celui-ci existe, ils sont appelés à adopter un Plan d'action national (PAN) visant à réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins par la pêche à la palangre, et lorsque nécessaire, à tirer parti des expériences acquises par les organisations régionales qui développent ce plan.

Les PAN doivent, entre autres, viser à:

- Prendre les mesures qui ont prouvé leur efficacité et sont rentables pour le secteur des pêches.
- Mener des recherches et développer les équipements les plus pratiques et efficaces pour éloigner les oiseaux, et améliorer les techniques existantes.
- Former et informer les pêcheurs, les associations et les autres utilisateurs afin de réduire ces captures accidentelles; promouvoir des Plans d'action au niveau national et international; et divulguer des informations techniques et financières visant à réduire ces captures.
- Mettre en place des programmes pour collecter des données fiables sur ces captures accidentelles, et sur l'efficacité des mesures prises, en utilisant, si nécessaire, des observateurs à bord des navires.

Le Projet FishCode/oiseaux marins comprend plusieurs activités pour appuyer la mise en place du PAI/oiseaux marins, en particulier dans les pays en développement lorsque cette aide est la plus utile. Les travaux préparatoires liés au Résultat 1 (voir ci-après) ont déjà démarré avec le Programme de coopération financé par le GCP/INT/715/JPN de la FAO.

La portée des activités du futur Projet oiseaux marins dépendra des fonds supplémentaires du donateur et/ou de la participation d'autres donateurs.

Les activités du projet doivent être complémentaires. La FAO les considère comme le meilleur moyen pour contribuer à la gestion d'une pêche responsable. De plus, elles sont préparées pour établir un équilibre entre le besoin de traiter le problème des captures accidentelles des oiseaux marins dans son ensemble et selon des situations particulières.

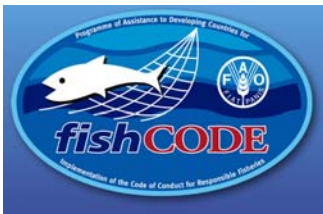
Trois principaux résultats sont attendus:

- **Résultat 1:** Documentation technique sur la réduction des captures d'oiseaux marins, dans le cadre de l'aide aux PAI.
Activités: préparation des documents, traduction dans les langues officielles de la FAO; présentation sur le site Web PAI/oiseaux marins; divulgation auprès des états membres de la FAO, organisations régionales, ONG, etc.
- **Résultat 2:** Aide apportée aux activités développées au niveau national, régional et international pour réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins par la pêche à la palangre.
Activités: directives et conseils divulgués au cours d'ateliers régionaux; faciliter le partage d'informations pluridisciplinaires concernant les moyens de diminuer ces captures, et mise à jour régulière du site Web PAI/oiseaux marins.
- **Résultat 3:** Préparation et mise en place des PAN pour réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins par la pêche à la palangre.
Activités: suivi des demandes nationales d'aide technique dans la préparation et la mise en place des plans.



Pour de plus amples informations et obtenir des documents, veuillez contacter:

Unité de gestion du FishCode
Division des politiques et de la planification de la pêche
Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie
Tél.: (+39) 06 57056807 ; Fax: (+39) 06 57056500
E-mail: FishCode@fao.org
Ou visitez notre site: [http:// www.fao.org/fi/fishcode.htm](http://www.fao.org/fi/fishcode.htm)



RÉSUMÉ de la composante

3. Pêche responsable dans les petits Etats insulaires en développement (SIDS)

Etat d'avancement:	Démarré (par le Japon)
Budget requis:	3 millions \$EU ca. par an (au départ)
Zones visées:	SIDS du Pacifique Sud, océan Indien et Caraïbes
Durée:	5 ans

La nature des problèmes rencontrés par les SIDS pour protéger et gérer leurs ressources halieutiques n'est pas très différente de celle rencontrée dans les autres pays. Cependant les SIDS sont désavantagés du fait qu'ils n'ont pas autant de solutions que des pays plus grands.



Les SIDS représentent le plus souvent des écosystèmes particuliers à eux seuls, et les problèmes auxquels ils font face se présentent plus tôt, plus clairement et avec des effets plus manifestes que dans les pays continentaux de plus grande superficie. Il existe actuellement 39 SIDS regroupés dans l'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS); cinq autres Etats ont un statut d'observateur au sein de cette organisation. Leur population totale représente environ 30 millions d'habitants et selon les Nations Unies, ils ont le statut de «pays les moins développés».

Malgré le besoin d'augmenter les approvisionnements en poisson pour satisfaire des populations rurales et urbaines croissantes, la majorité des SIDS font face à une offre en diminution, en raison de la surpêche dans leurs zones côtières ou de la disparition de leur barrière de corail. Cela rend ces pays particulièrement vulnérables du point de vue alimentaire. L'effet global de la diminution des apports en produits de la mer augmente leur dépendance en protéines de basse qualité, importées comme produits de substitution. Pour cette raison, il faut porter une attention particulière à l'utilisation rationnelle de toutes les ressources halieutiques, et en particulier des ressources côtières. Les programmes d'aide aux SIDS doivent directement prendre en compte de manière prioritaire, la sécurité alimentaire, s'assurer que l'effort de pêche ne conduit pas à une utilisation non durable des ressources, et lorsque les stocks ont été surexploités, s'assurer que des mesures sont prises pour les reconstituer.



Pour la majorité des SIDS, la pêche représente le «moteur de croissance» qui permet de développer les autres programmes de santé, éducation, et formation. Le peu de possibilités qu'ont les SIDS de développer un secteur industriel, implique que leur développement soit fortement lié à l'usage qu'ils font de leur secteur halieutique. Les revenus tirés de l'exploitation et de la transformation des produits de la mer peuvent représenter plus de 50 pour cent des revenus de l'Etat.

L'objectif de cette composante du projet FishCode est donc de renforcer la capacité des administrations des pêches des SIDS pour qu'elles puissent promouvoir et développer des pêches responsables afin de faciliter leur développement économique et social. FishCode aura pour objectifs, en particulier, d'atteindre les résultats suivants:

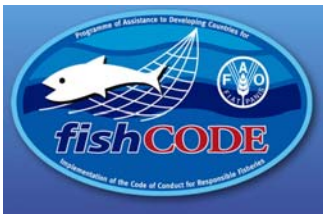
- **Résultat 1:** Capacités élargies des administrations des pêches pour améliorer la protection, l'aménagement, le développement et l'usage de leurs ressources halieutiques grâce aux études techniques, et à la mise en place de directives institutionnelles.
- **Résultat 2:** Préparation et amélioration des plans d'aménagement, ou des propositions pour exploiter leur propre Zone économique exclusive (ZEE) en s'appuyant, lorsque cela est possible, sur les connaissances traditionnelles et les pratiques de gestion.
- **Résultat 3:** Etudes et conseils sur la faisabilité de diminuer l'effort de pêche sur les côtes, et l'augmenter au large, de façon que la ZEE des SIDS soit mieux utilisée.
- **Résultat 4:** Identifier les possibilités d'améliorer le secteur des pêches et, si nécessaire, préparer des programmes de développement.
- **Résultat 5:** Promouvoir la privatisation de la flotte et des installations à terre (études de faisabilité économique et financière pour les entreprises de production et de transformation, normes de débarquement et procédures de privatisation; programmes pilotes de privatisation des entreprises de pêche et de transformation).
- **Résultat 6:** Etudes de faisabilité économique et financière sur la valeur ajoutée des produits transformés (normes spécifiques pour les débarquements, la transformation et le marché), et programmes pilotes de privatisation.
- **Résultat 7:** Promotion des activités liées au secteur halieutique comme la restructuration des flottes, la diversification de l'effort de pêche et la mise en place d'activité de substitution.

La portée du projet FishCode SIDS dépendra des financements du donateur actuel et/ou de la participation d'autres pays donateurs.



Pour de plus amples informations et obtenir des documents, veuillez contacter:

Unité de gestion du FishCode
Division des politiques et de la planification de la pêche
Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie
Tél.: (+39) 06 57056807 ; Fax: (+39) 06 57056500
E-mail: FishCode@fao.org
Ou visitez notre site: <http://www.fao.org/fi/fishcode.htm>



RÉSUMÉ de la composante

4. La sécurité en mer (SEM)

Etat d'avancement:	En préparation
Budget requis:	900 000 \$EU
Zones prioritaires:	Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Afrique
Durée:	4 ans
Date de démarrage (estimation):	Début 2002



La pêche est probablement l'activité la plus dangereuse au monde et le taux d'accident est très élevé en comparaison à d'autres métiers.

Les accidents en mer touchent souvent les pêcheurs qui choisissent de travailler dans des zones éloignées des côtes, leurs zones traditionnelles de pêche étant surexploitées, ce qui frappe en même temps sévèrement leur famille. Dans les pays en développement, la sécurité sociale n'existe pas ou est peu développée, les conséquences pour les familles peuvent donc être dramatiques.

Le Code de conduite fait de nombreuses références aux obligations des Etats sur la sécurité en mer. Malgré cela, les pertes en vie humaine continuent d'augmenter. Parce qu'il n'existe pas de loi ni de règlement administratif au niveau international, ceux-ci n'existent que rarement au niveau national. La promotion d'une pêche responsable pose surtout des problèmes au niveau artisanal dans les pays en développement. Bien que les embarcations artisanales représentent la grande majorité des unités de pêche dans le monde, ce sont pour elles que les lois sur la sécurité sont les plus déficientes.

Les flottes artisanales ont tendance à être mal enregistrées, et sont composées essentiellement de bateaux de petite taille et de simples embarcations. Ceux-ci sont le plus souvent non motorisés, mal équipés pour la navigation, la communication et la sécurité. Leur équipage n'a reçu que peu ou pas de formation sur la sécurité en mer. De plus, les pêcheries nationales et les autorités maritimes n'ont que rarement les moyens d'effectuer des recherches ni de porter secours aux marins. Les populations de pêcheurs sont souvent dispersées, il n'existe que peu d'équipements portuaires, et le cadre institutionnel ou juridique est le plus souvent inexistant ou inefficace. En plus de ces conditions, les pêches et les autorités maritimes doivent généralement faire face à de sérieuses difficultés budgétaires et à un manque de personnel qualifié.



Le Projet FishCode SEM a pour objet d'améliorer les compétences nationales en développement, afin de répondre à leurs besoins croissants en mesure de sécurité; et aussi de mettre en place des programmes d'actions pilotes pour faire appliquer de telles mesures. Les principaux résultats attendus sont les suivants:

- **Résultat 1:** Analyse des besoins et des difficultés au niveau de l'aménagement.

Activités: directives techniques pour étudier les contraintes liées à la sécurité, et analyse des besoins en personnel qualifié; plan de travail détaillé pour chaque pêcherie de référence.

- **Résultat 2:** Choix des mesures à prendre pour assurer la sécurité en mer.

Activités: avis, études, formation et partage de l'information sur la sécurité en mer et les pêches responsables.

- **Résultat 3:** Participation à la mise en place d'une pêche responsable et des conditions de sécurité en mer; contribution des autorités maritimes, des pêcheurs et des ONG.

Activités: développer des outils destinés aux communautés de pêcheurs, formateurs, inspecteurs et à l'administration, pour mettre en place une campagne de sensibilisation qui puisse s'adapter aux différents contextes nationaux; traduction en langues locales; présentation sur le site Web.

- **Résultat 4:** Programmes d'action pour remédier aux contraintes de sécurité en mer.

Activités: mettre en place un système d'assurance basé sur les principes de la cogestion; préparer des normes de sécurité pour la construction de bateaux et la navigation, en tenant compte des connaissances des pêcheurs et de l'avis des autorités maritimes et des responsables des pêches; mettre en place un cadre juridique approprié pour les bateaux de pêche et l'accréditation des équipages.

La portée éventuelle du programme FishCode SEM dépendra de l'aide supplémentaire fournie par le donateur et/ou de la participation d'autres donateurs.



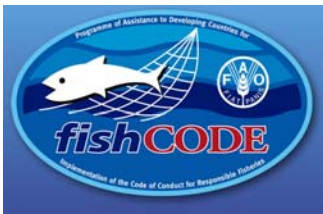
Pour de plus amples informations et obtenir des documents, veuillez contacter:

**Unité de gestion du FishCode
Division des politiques et de la planification de la pêche
Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie**

Tél.: (+39) 06 57056807 ; Fax: (+39) 06 57056500

E-mail: FishCode@fao.org

Ou visitez notre site: <http://www.fao.org/fi/fishcode.htm>



RÉSUMÉ de la composante

5. Pratiques post-capture et commerce des pêches responsables (Programme FishTrade)

Etat d'avancement:	En préparation
Budget requis:	1 million de \$EU par région sur 4 ans
Premières zones visées:	Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Afrique
Durée:	4 ans

L'amélioration des procédés de transformation post-capture est un moyen de développer le secteur des pêches sans augmenter les tonnages.



Comme la réduction des pertes dues à une mauvaise manutention, l'amélioration des procédés de transformation peut augmenter la valeur ajoutée des produits de la pêche et utiliser des espèces qui sont en général rejetées. Une bonne part des produits de la pêche est commercialisée sur les marchés internationaux, soit environ l'équivalent de 33 pour cent du poids frais capturé en 1998. Les pays en développement jouent un rôle important dans ce secteur, et en 1998, ils ont représenté environ 37 pour cent de la valeur des produits.

Les changements significatifs qui se sont produits dans le domaine de la qualité et dans la réglementation sanitaire sont de la plus grande importance au niveau international (comme l'analyse des risques-points critiques pour leur maîtrise, HACCP); ainsi que les attentes des principaux pays importateurs en ce qui concerne les méthodes de pêche et les impacts sur l'environnement. Si on prend en compte les pertes actuelles au niveau de l'exportation dues aux rejets d'espèces de peu de valeur, il existe aussi des possibilités d'en tirer un meilleur parti. Il faut mettre en place un cadre technique, juridique, institutionnel, et opérer aussi certains ajustements pour s'adapter à ce nouveau contexte du commerce international. Cependant les pays en développement restent désavantagés car ils ont peu de moyens de répondre aux exigences de ce commerce.



Le projet FishTrade a pour objectifs l'amélioration des capacités des pays et des régions visés (pêcheries de référence) afin de les rendre à même de répondre à des exigences plus grandes concernant la transformation des produits de la mer et leur commercialisation. Cinq résultats sont envisagés:

- **Résultat 1:** Analyse consultative et participative des contraintes et besoins dans les pratiques post-capture et de commerce, pour chaque pêcherie de référence.
Activités: aide technique pour étudier les contraintes des pratiques post-capture et les besoins en développement de compétence; programmes de travail détaillés pour chaque pêcherie de référence.
- **Résultat 2:** Choix des méthodes et des normes pour la manutention, la présentation et la préservation des produits de la mer.
Activités: conseil, études, formation, et partage des connaissances concernant les besoins particuliers des pêcheries de référence au niveau national, sous-régional ou régional, et choix des méthodes pour améliorer la manutention et la transformation.
- **Résultat 3:** Choix des méthodes et des normes pour le suivi du contrôle de qualité, l'évaluation des risques, et la méthode HACCP.
Activités: conseil, études, formation, et partage des connaissances concernant les besoins particuliers des pêcheries de référence au niveau national, sous-régional ou régional, et choix des méthodes pour améliorer les cadres institutionnels existants en charge du contrôle de la qualité.
- **Résultat 4:** Choix des méthodes et des normes pour échanger l'information et promouvoir des produits de la mer.
Activités: conseil, études, formation, et partage des connaissances concernant les besoins particuliers des pêcheries de référence au niveau national, sous-régional ou régional, et choix des méthodes pour améliorer les structures de marché et développer un commerce responsable.
- **Résultat 5:** Programme d'action pour chaque pêcherie de référence afin de lever les contraintes inhérentes aux pratiques post-capture et au commerce responsables.
Activités: préparation de documents de projet nécessaires à la mise en place des actions prioritaires; recherche de financements; et si besoin est, mise en place d'actions pilotes pour développer de nouveaux produits, et échanger l'information entre les marchés de gros (bulletins trimestriels, site Internet).

Les résultats attendus et les activités qui les concernent en Asie et dans la région Pacifique seront développés avec **INFOFISH** (Organisation internationale pour l'information sur les marchés, et les services techniques et de conseil sur les produits de la mer en Asie et dans le Pacifique). Les mêmes activités seront mises en place par **INFOPECSA** en Amérique latine et les Caraïbes, et par **INFOPÊCHE** en Afrique.



*Pour de plus amples informations et obtenir des documents,
veuillez contacter:*
Unité de gestion du FishCode
Division des politiques et de la planification de la pêche
Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie
Tél.: (+39) 06 57056807 ; Fax: (+39) 06 57056500
E-mail: FishCode@fao.org
Ou visitez notre site: <http://www.fao.org/fi/fishcode.htm>



RÉSUMÉ de la composante

6. Développement et Gestion de L'aquaculture responsable (Ferme Aquicole -FishFarm)

Etat d'avancement:	Proposed.
<i>La participation d'autres donateurs est souhaitée</i>	
Budget estimé:	2 millions de \$EU ca.
Primary geographical focal areas:	Asie, Afrique subsaharienne Afrique, Amérique latine
Durée:	4 ans
Date de démarrage prévue:	Le plus tôt possible.



L'aquaculture est vue non seulement comme ayant un plus grand développement potentiel par rapport aux pêches de capture mais aussi comme un important outil pour augmenter la sécurité alimentaire et pour lutter contre la pauvreté. La réalisation du potentiel pour la production de l'aquaculture dépendra, de toutes les façons, de la résolution d'un certain nombre de contraintes critiques.

Celles-ci comprennent leurs faisabilités pour les pauvres ménages ruraux dues aux barrières d'accès financier et technologiques. D'autres aspects importants qui doivent être tenu en compte sont la qualité et la sécurité du produit, le contrôle des maladies, l'interaction entre l'aquaculture et la pêche de capture, le rôle des pêches de culture de base, le pacage en mer et les conflits d'utilisation de la terre ainsi que les problèmes environnementaux surgis des pertes critiques de l'habitat, les traitements de la biodiversité, les introductions de l'espèces et enfin la pollution.

Plusieurs pays ont identifié dans les fournitures de produits de la pêche et du développement en support de l'aquaculture dans un prochain futur, comme un moyen pour éviter ou minimiser leurs importations. Tandis que l'aquaculture contribue au soutien des petites entreprises de pisciculture pauvres, en particulier dans la zone de l'Asie où c'est une pratique de culture traditionnelle, il y a un énorme potentiel non réalisé dans la plus part des autres pays, d'autant plus que l'aquaculture est un secteur relativement récent et sous-développé comparé à celui de l'agriculture ou de l'élevage.

Sans cela, les pêches responsables n'ont que peu de chance de se mettre en place, et l'avenir du En avril 2002, la Première Section du sous comité sur l'aquaculture du COFI, réuni à Beijing, Chine, soutenait l'importance de la mise en œuvre de l'aquaculture en fonctions des dispositions du Code de Conduite. Le projet sur **la Ferme Aquicole** servira comme un moyen concret vers ce but.



La Ferme Aquicole a comme objectif général d'améliorer les moyens d'existence ruraux et leur sécurité alimentaire au travers du développement et du soutien de l'aquaculture et de la gestion de pratiques responsables tout en incluant le renforcement des institutions et des arrangements légaux. Six majeures réalisations seront impliquées :

Résultat 1 : une meilleure prise de conscience et compréhension des pratiques aquicoles courantes, des opportunités de développement et de gestion dans les pays en développement.

Activités : guide technique pour l'évaluation de l'éducation, de la formation et des besoins étendus des références des pêches sélectionnées, et sur l'état du partage de l'information, des opportunités, des défis et des options disponibles.

Résultat 2 : des capacités institutionnelles renforcées et des cadres légaux et réglementaires pour un développement et une gestion aquicole responsable

Activités : des ateliers de travail sur les questions transfrontalières et sur les conseils techniques de mise en œuvre, sur les préparations de brouillon de législation, sur l'édification du consensus et sur le suivi des actions au niveau régional et local; développement de modules de formation sur l'évaluation de l'impact environnementale (EIA) relatif aux opérations aquicoles, pour les différentes parties prenantes et des groupes cibles appliqués aux régions et sub-région sélectionnées, les systèmes de production aquicole, les activités et les matières premières de pêche à base culturelles; démonstrations à travers les exercices d'édification de capacité et partenariat publique - privé.

Résultat 3 : communication interrégionale et régionale renforcée et coopération sur les questions de développement et gestion de l'aquaculture.

Activités : arrangement d'association de partenaires pour la promotion de la coopération Sud - Sud, en particulier entre l'Afrique sub-saharienne et l'Asie; support pour renforcer et favoriser le réseau de liage avec les agences des parties prenantes et les institutions pour le développement concret et l'échange d'information et d'expériences liés à la gestion des ressources aquatiques et aux approches des moyens d'existence durables.

Résultat 4 : directives techniques spécifiques sur le développement et de gestion de l'aquaculture participative et des procédures de gestion et d'évaluation des risques.

Activités : élaboration des directives et des définitions pour le développement de stratégies d'une aquaculture participative (particulièrement emphatisées les questions sur la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, la parité homme - femme et l'environnement); les études pour l'évaluations des risques environnementaux, sociaux et économiques et l'élaboration de directives sur l'étude des méthodologies et leurs applications.

Résultat 5 : directives techniques spécifiques d'aquaculture sur les pratiques des codes et de standards de qualité basés sur le Code

Activités : élaboration de directives pour la formulation et mise en œuvre des pratiques des codes d'aquaculture en se référant spécifiquement à la Bonne Gestion de Pratique (GMPs), des questions socio-économiques, environnementales, de sauvegarde et des aspects de commerces; développement d'une stratégie pour introduire des standards harmoniques de sauvegarde et de qualité des produits aquicoles et des processus de production qui permettent de mesurer l'impact et la conformité aux meilleures pratiques.

Résultat 6 : capacités renforcées et capacités dans l'aquaculture biotechnologique génétique en incluant l'évaluation de risques et la gestion du risque des applications biotechnologiques.

Activités : développement et mise en œuvre de programme de sélection pour la domestication et l'amélioration génétique des espèces clés dans les régions sélectionnées; Evaluation du niveau de tolérance des techniques génétiques et de leur impacts sur la sécurité alimentaires; prise de conscience à travers l'affichage sur Internet et la publication d'un cadre de base pour évaluer les risques et les bénéfices des biotechnologies.



Pour de plus amples informations et obtenir des documents, veuillez contacter:

Unité de gestion du FishCode

Division des politiques et de la planification de la pêche

Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation

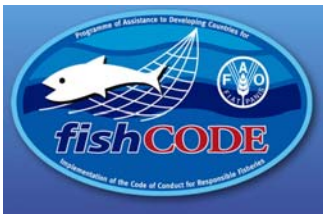
Viale delle Terme di Caracalla

00100 Rome, Italie

Tél.: (+39) 06 57056807 ; Fax: (+39) 06 57056500

E-mail: FishCode@fao.org

Ou visitez notre site: <http://www.fao.org/fi/fishcode.htm>



RÉSUMÉ de la composante

8. Initiatives pour la gestion des pêches côtières basée sur l'écosystème (EcoFish)

Etat d'avancement:	En préparation
Budget estimé:	2 millions de \$EU ca. par région/5 ans
Zones visées:	Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Afrique
Durée:	5 ans

«Les Etats devraient veiller à ce que, compte tenu de la fragilité des écosystèmes côtiers, du caractère limité de leurs ressources naturelles et des besoins des communautés côtières, un cadre juridique, institutionnel et de définition des politiques approprié soit adapté pour permettre l'utilisation durable et intégrée de ces ressources.» (Article 10.1.1 du Code de conduite pour une pêche responsable)



Les premières causes d'échec dans l'aménagement passé peuvent être attribuées à plusieurs facteurs, comme le manque de volonté de mettre en place des décisions politiquement difficiles sur l'allocation de droits de pêche, la répartition et l'usage des ressources, et sur la surcapacité des flottes, cela traduisant souvent un manque de connaissances scientifiques sur les interactions entre les espèces elles-mêmes, et entre les espèces et un environnement en perpétuelle évolution. **La gestion des pêches par écosystème** (EBFM) devra régler ces questions fréquentes et qui empêchent de mettre en place des pêches responsables. L'approche plus globale et intégrée de l'EBFM nécessite une plus forte participation des intervenants dans le processus de gestion, et donc reconnaît que le comportement humain est au centre du débat. Il en est de même pour la nécessité de satisfaire les besoins concernant à la fois le bien-être des populations comme la protection de l'environnement. Suivant les principes du Code de conduite, le Département des pêches de la FAO cherche à aider ses membres dans des actions EBFM pilotes, basées, lorsque cela est possible, sur des expériences **d'aménagement intégré des pêcheries côtières** (ICFM), semblables dans l'approche, mais de portée plus restreinte.

Les actions nuisibles de l'homme sur l'écosystème marin sont nombreuses et variées. **L'impact sur les pêches** se traduit par des modifications des écosystèmes remettant en cause les récoltes durables maximales, la qualité du poisson et la sécurité en mer, changeant la composition des espèces visées, la santé et la biodiversité; mais aussi augmentant l'instabilité et la variabilité des écosystèmes.



L'impact des pêches sur les écosystèmes comprend la surpêche, la modification de la composition des espèces et de leur diversité génétique suite à des captures sélectives, les effets sur les captures auxiliaires suite à la sélectivité de certains engins, les mortalités accidentelles dues aux filets perdus ou abandonnés, et la dégradation des habitats due aux chaluts, aux dragages, à l'aquaculture côtière, et aux pratiques destructives telles que l'usage de poison ou de la dynamite.

Ces impacts, isolés ou combinés, créent un danger certain pour les moyens de subsistance des communautés côtières et la sécurité alimentaire des plus pauvres. En même temps, il est clair qu'en voulant diminuer ces risques, les autorités des pêches n'ont pas la possibilité à elles seules d'aménager les écosystèmes, la condition à atteindre avant tout étant la coordination de tous les secteurs qui ont un impact sur l'écosystème marin.

Le projet EcoFish a pour objectif d'aider à améliorer les capacités des responsables des pêches grâce au développement et à la validation des expériences et initiatives prises par l'EBFM et ICFM. Il travaillera en étroite collaboration avec les autres organisations internationales ou régionales, les ONG et les agences nationales engagées dans la gestion des écosystèmes marins, leur protection, et les programmes de formation, y compris ceux traitant directement de la protection et la restauration des barrières de corail et autres habitats menacés; la mise en place de zones protégées, l'utilisation de labels écologiques pour les produits de la mer, et le développement d'emplois alternatifs auprès des communautés dépendant des ressources marines. EcoFish veut atteindre quatre résultats pour les pêcheries de référence, chacun concernant une pêcherie, des zones côtières, des habitats ou des écosystèmes spécifiques. Les approches EBFM/ICFM développées et appliquées grâce au projet, ainsi que les leçons apprises, seront utiles pour la vulgarisation et leur application dans différents contextes.

- **Résultat 1:** Identification et caractérisation des écosystèmes pour quelques pêcheries de référence.

Activités: données techniques permettant d'identifier les différents écosystèmes marins à l'intérieur des cadres juridiques de différents pays, dans le cas des eaux internationales partageant des pêcheries, et description des caractéristiques et limites des écosystèmes.

- **Résultat 2:** Développement des objectifs d'aménagement de ces écosystèmes pour quelques pêcheries de référence.

Activités: identification participative des objectifs d'aménagement à court et moyen termes de quelques écosystèmes particuliers, dans le cadre de l'obtention du bénéfice optimum de l'exploitation soutenable, faisant intervenir toutes les parties prenantes tournées ou non vers la pêche, et prenant en considération les questions d'ordre biologique, écologique, économique, social et institutionnel.

- **Résultat 3:** Définition d'indicateurs durables pour quelques pêcheries de référence.

Activités: données techniques et formation pour le choix d'indicateurs et points de référence (objectifs à atteindre et limites à ne pas dépasser), en se basant sur les connaissances scientifiques admises, de façon à suivre les écosystèmes et l'efficacité des mesures d'aménagement.

- **Résultat 4:** Préparation de stratégies modèles pour la gestion de quelques pêcheries de référence.

Activités: avis technique et aide à la formation pour la mise en place de stratégies permettant d'atteindre les objectifs: mesures techniques, zones protégées, périodes de fermeture de la pêche, contrôle des intrants et productions, et étude des droits d'accès à la ressource, en tenant compte de l'approche de précaution; procédures pour le suivi et l'application de la réglementation, avec la participation des utilisateurs et des décideurs, tout en tenant compte de la variabilité et des changements des écosystèmes.



Pour de plus amples informations et obtenir des documents, veuillez contacter:

Unité de gestion du FishCode
Division des politiques et de la planification de la pêche
Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie

Tél.: (+39)06 57056807 ; Fax: (+39) 06 57056500

E-mail: FishCode@fao.org

Ou visitez notre site: <http://www.fao.org/fi/fishcode.htm>

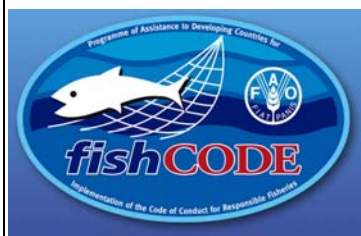


RÉSUMÉ *de la composante*

Projets futurs

Le Département des pêches de la FAO surveille en continuation la situation de la pêche dans le monde entier et identifie les priorités, qui changent, pour les actions d'une pêche responsable. Des exemples d'autres questions et des zones problématiques dont le FishCode Programme pourrait garantir son attention sous forme de projet sont énumérés ci-dessous. Celles-ci comme d'autres possibilités peuvent être explorées en consultation avec les donneurs intéressés en vue d'une formulation de projets pour des pays spécifiques ou de groupes de pays, ou pour des organisations particulières de gestion de la pêche régional ou subrégional (FMOs) ou des dispositions.

- Des mesures pour réduire l'impact adverse des opérations de pêche sur des habitats marins et des espèces non ciblées, y compris les oiseaux de mer, les tortues et d'autres espèces en voie de disparition.
- Surveiller les développements et les évaluations des options politiques avec un œil pour l'écoétiquetage et ses implications dans le commerce du poisson, en particulier dans le contexte des pays en voie de développement.
- Le modèle de code pour des pratiques responsables dans l'élevage des crevettes (le développement pour l'adoption par des particuliers groupes de pays cibles).
- La formation et la construction d'une conscience pour une gestion responsable de l'alimentation en ferme dans les opérations d'aquaculture artisanales.



Pour de plus amples informations et obtenir des documents, veuillez contacter:

Unité de gestion du FishCode
Division des politiques et de la planification de la pêche
Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie
Tél.: (+39)06 57056807 ; Fax: (+39) 06 57056500
E-mail: FishCode@fao.org
Ou visitez notre site: <http://www.fao.org/fi/fishcode.htm>